

---

## Critères durables dans le cahier des charges pour les ordinateurs portables 2021

Les dispositions suivantes ont été incluses dans le cahier des charges pour les ordinateurs portables et de bureau publié par District09 en 2021. Le contenu a été inspiré par le réseau d'apprentissage sur les TIC durables que l'Institut fédéral pour le Développement durable a organisé la même année pour quelque 80 acheteurs TIC belges.

Les dispositions pertinentes du cahier des charges sur les questions de durabilité se trouvent à l'annexe 1. Les collaborateurs de District09 ont eu des expériences positives en matière de ce marché public et espèrent que leurs expériences pourront servir d'inspiration à d'autres acheteurs :

### **Sarah Janssens sur les leçons apprises :**

« Ce que nous demandons est réaliste. Nous avons parfois des réticences à l'inclure de manière aussi détaillée, car nous craignons que cela n'effraie les soumissionnaires. Mais nous avons été agréablement surpris de constater que les fournisseurs font déjà beaucoup d'efforts en matière de durabilité, et que nous ne demandons donc rien d'impossible. Ils ont tous indiqué que c'était l'une des premières fois que des critères de durabilité étaient demandés de manière aussi détaillée et explicite dans un cahier des charges. Ils le prennent vraiment au sérieux.

Or, il y avait parfois un chevauchement entre la description des différents aspects de la durabilité et ce qui était déjà inclus dans la description du label TCO. Dans le prochain dossier, nous pourrions peut-être placer d'autres accents, afin de pouvoir attribuer des points plus facilement et plus clairement, en complément au TCO.

Nous devrions également examiner si la notation proprement dite ne pourrait pas être simplifiée.

De nombreux producteurs/soumissionnaires s'imposent des normes et agissent ou ont l'intention d'agir bien, mais ne sont pas indépendants. Il nous a été difficile d'en juger objectivement (même si nous savions d'avance que ce serait le cas).

Dans un cahier des charges ultérieur, nous aimerions également inclure quelque chose sur la communication, afin de voir quel soutien les fournisseurs peuvent offrir en matière de communication sur la durabilité à nos utilisateurs finaux. Un fournisseur l'a suggéré spontanément et cela nous semble apporter une valeur ajoutée. D'autres fournisseurs n'avaient aucune expérience en la matière.

La prochaine fois, nous devrions inclure explicitement dans le cahier des charges que non seulement le soumissionnaire mais aussi le producteur auront un entretien avec Electronics Watch. À un moment donné, nous nous sommes trouvés dans une situation où un partenaire intermédiaire avait soumissionné et était ouvert à un entretien avec EW (comme l'exigeaient également les critères de sélection), mais où le producteur a explicitement déclaré qu'il ne voulait pas le faire au cours d'entretiens ultérieurs. Dans la Best and Final Offer (BAFO), cela a finalement été rectifié. »



## **ANNEXE 1 : DISPOSITIONS DU CAHIER DES CHARGES**

### **1) Dans la section critères de base/qualité :**

#### 1.1. Garantie :

Le soumissionnaire doit fournir une garantie d'au moins 3 ans pour les ordinateurs portables et de bureau après la livraison, la garantie étant incluse dans le prix du produit. Dans une première option, le soumissionnaire donne un prix pour une garantie de 4 ans et dans une deuxième option le prix pour une garantie de 5 ans.

#### 1.2. Autonomie et durabilité de la batterie :

La batterie des ordinateurs portables conserve au moins 80 % de sa capacité initiale après 500 cycles de charge.

Le soumissionnaire fournira l'équipement avec un logiciel préinstallé permettant de déterminer et de surveiller l'état de la batterie et d'afficher le nombre de cycles de charge de la batterie. Le logiciel doit également proposer des conseils aux utilisateurs pour optimiser l'autonomie de la batterie.

#### 1.3. Standardisation des composants :

L'équipement doit disposer d'au moins une connexion USB Type-C standardisée.

### **2) Dans la section santé et sécurité de l'utilisateur et ergonomie :**

Références au label TCO. Le label TCO comprend également, notamment

- Sécurité électrique, niveaux sonores limités, champs électriques et magnétiques
- Design ergonomique, qualité de l'image, possibilité de réglage

### **3) Dans la section durabilité**

District09 et la ville de Gand attachent une grande importance aux achats durables. Par conséquent, les exigences de base de ce cahier des charges comprennent déjà des questions de qualité, de période de garantie, de conception prêtant attention à la réparabilité... En outre, nous sommes très exigeants quant aux aspects écologiques, sociaux et éthiques de la production et de l'utilisation des appareils. À cette fin, nous évaluerons la liste des appareils proposés sur la base des thèmes suivants :

- 1) Généralités
- 2) Durée de vie
- 3) Impact environnemental de la production
- 4) Consommation d'énergie
- 5) Transport
- 6) Traitement des déchets
- 7) Emballage
- 8) Responsabilité éthique et sociale

Le soumissionnaire indique dans quelle mesure il tiendra compte des différents aspects mentionnés ci-dessus lors de la fourniture des différents appareils. Plus le soumissionnaire est en mesure de démontrer que ses processus d'achat et de production ainsi que les équipements qu'il propose sont moins dommageables pour l'environnement et plus responsables sur le plan éthique/social, plus il obtiendra de points pour cette section (voir point 6. critères d'attribution). Le cas échéant, les produits doivent être conformes aux normes les plus récentes.

Le soumissionnaire doit décrire ses réponses à ces thèmes de durabilité dans un plan d'approche de 15 pages maximum qui sera évalué par un jury (« Document relatif à la durabilité »). Le soumissionnaire peut apporter des précisions oralement lors de l'explication des offres.

Nous attendons du soumissionnaire qu'il fasse un rapport sur ces aspects de durabilité une fois par an et qu'il examine avec District09 le suivi des progrès. De cette manière, nous pouvons examiner ensemble si les dispositions du cahier des charges et les descriptions de l'offre sont respectées et, si nécessaire, les améliorer.

Ces thèmes sont décrits plus en détail ci-dessous.

### 3.1. Généralités

#### 3.1.1. TCO Certified

Le soumissionnaire doit démontrer que les produits proposés sont conformes aux critères les plus récents du label TCO Certified ou équivalent.

#### 3.1.2. Système de gestion environnementale

Le soumissionnaire doit disposer d'un système de gestion environnementale (certification ISO14001, EMAS ou équivalent) pendant toute la durée du contrat.

#### 3.1.3. Sous-traitants

Le soumissionnaire décrit les efforts qu'il demande à ses sous-traitants en ce qui concerne les différents aspects de la durabilité.

## 3.2. Durée de vie

Le soumissionnaire doit démontrer que les appareils proposés sont conçus pour une longue durée de vie. Plus spécifiquement :

### 3.2.1. Obsolescence programmée

Le soumissionnaire déclare dans un document signé (« Document relatif à la durabilité - obsolescence ») qu'il ne fournira pas d'équipement dont l'obsolescence est prévue (programmée).

### 3.2.2. Réparabilité et adaptabilité

Conception tenant compte des extensions et mises à niveau : le disque dur et la mémoire sont facilement extensibles et peuvent facilement être mis à niveau (voir les exigences techniques).

Conception tenant compte de la réparabilité : le soumissionnaire doit s'assurer que les techniques de raccordement ou d'étanchéité des produits fournis n'empêchent pas la réparation ou le remplacement des composants critiques. Pour les ordinateurs portables, il s'agit des composants suivants : batterie, écran/module d'affichage, stockage (SSD, HDD, RAM), bloc d'alimentation externe/interne, clavier, système/carte mère. Ces composants ne seront pas remplacés par un utilisateur final, mais par un technicien.

Facile à démonter : les unités proposées sont faciles à démonter à l'aide d'outils standards (tournevis, pinces, etc. courants) pour remplacer certains composants.

Instructions de réparation : Le soumissionnaire fournit des instructions sur les meilleures options de réparation après la conclusion du contrat si le produit présente des défauts courants (que ces défauts soient couverts ou non par la garantie). Ces instructions doivent être claires et expliquer en détail les actions que l'organisation acheteuse peut entreprendre si l'un de ces défauts se produit.

### 3.2.3. Pièces de rechange

Disponibilité : Le soumissionnaire doit garantir la disponibilité des pièces de rechange (composants critiques) pendant au moins 5 ans à compter de la date d'achat.

Les composants à remplacer sont : batterie, écran/module d'affichage, stockage (SSD, HDD, RAM), bloc d'alimentation externe/interne, clavier et système/carte mère.

Rapport coût-efficacité des pièces de rechange : Le soumissionnaire s'engage à proposer des pièces de rechange hors garantie à un prix raisonnable. Il s'agit d'éviter d'inciter le pouvoir adjudicateur à acheter des produits neufs lorsque les pièces de rechange sont trop chères.

### 3.3. Impact environnemental de la production

Le soumissionnaire doit démontrer que des efforts sont faits pour réduire l'impact environnemental lors de la fabrication des appareils. Plus spécifiquement :

#### 3.3.1. Substances nocives

Le soumissionnaire démontre une conformité minimale avec le règlement Reach et la directive RoHS.

Le soumissionnaire démontre qu'il prend des mesures pour réduire les substances nocives figurant sur la liste SIN des produits chimiques.

Le soumissionnaire décrit dans le plan d'approche les efforts qu'il déploie et les garanties qu'il donne pour réduire l'utilisation de substances nocives dans la production. Les substances nocives comprennent les retardateurs de flamme, le mercure, le plomb, le cadmium, le chrome hexavalent, les PBB, les PBDE, etc.

#### 3.3.2. Extraction responsable des minerais (de conflit)

Si le soumissionnaire peut démontrer que les minerais (de conflit) présents dans le produit sont extraits de manière responsable dans la chaîne d'approvisionnement, en respectant des normes environnementales élevées, l'évaluation sera meilleure. Il s'agit des minerais (de conflit) suivants : cobalt, tantale, étain, tungstène, or (également connus sous le nom de 3TG).

#### 3.3.3. Matériaux recyclés

Nous attendons qu'une partie des boîtiers utilisés soit constituée de matériaux recyclés. Cela est mesuré par rapport à la part de poids totale présente dans le boîtier. Les proportions s'appliquent en tant que moyenne pour tous les produits offerts. Le soumissionnaire doit fournir la preuve de la quantité de matériaux recyclés dans les produits proposés.

### 3.4. Consommation d'énergie

Le soumissionnaire doit démontrer que les performances énergétiques des produits proposés sont élevées. Plus spécifiquement :

#### 3.4.1. Label énergétique de l'UE

Les écrans doivent de préférence être dotés d'un label énergétique de l'UE parmi les meilleures classes énergétiques. Plus la classe énergétique est bonne, plus l'évaluation sera élevée.

### 3.4.2. Critères Energy Star

Pour les ordinateurs portables et de bureau, le label Energy Star ou un équivalent est une exigence minimale (voir également les exigences techniques).

### 3.4.3. Paramètres optimaux pour la gestion de l'énergie

Le soumissionnaire livre par défaut les produits avec des réglages optimaux pour une gestion minimale de l'énergie.

## 3.5. Transport

Le soumissionnaire doit démontrer que des efforts sont fournis pour réduire l'impact environnemental lors de la fabrication des appareils. Plus spécifiquement :

### 3.5.1. International

Le soumissionnaire doit démontrer ses efforts pour organiser le transport de la production à la distribution de la manière la plus respectueuse de l'environnement possible.

### 3.5.2. Véhicules norme Euro

Les appareils sont livrés à District09 avec un véhicule de type norme Euro 6 ou mieux.

### 3.5.3. Efficacité

Les commandes sont regroupées au maximum dans le temps et par lieu.

## 6. Traitement des déchets

Le soumissionnaire dispose d'un programme de prévention et d'élimination responsable des déchets électroniques.

### 3.6.1. Programme de prévention, de réutilisation et de recyclage des déchets

Le soumissionnaire doit démontrer ses efforts pour prévenir les déchets électroniques.

Le soumissionnaire est responsable de la reprise des appareils offerts par le pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire décrit dans le plan d'approche comment les appareils seront réutilisés ou traités. La réparation, l'amélioration et l'offre de réutilisation des appareils pour une seconde vie sont plus valorisées que le démontage des appareils et le recyclage (des pièces). Le don de ces appareils obtient une meilleure évaluation que la vente. Le recyclage obtient une meilleure évaluation que la remise des appareils à une entreprise agréée d'élimination des déchets. L'absence d'un système de gestion des déchets entraîne un score de zéro pour ce champ d'application.

Le soumissionnaire s'efforce de traiter les déchets électroniques de manière responsable, les déchets électriques devant être traités soit au sein de l'UE, soit dans une installation de traitement officiellement reconnue en dehors de l'UE.

Le soumissionnaire doit indiquer la recyclabilité globale de l'appareil. Plus le pourcentage de recyclabilité est élevé, plus l'évaluation est élevée.

### 3.6.2. TCO Certified Edge ou équivalent

Les produits qui portent le label TCO Certified Edge ou un label équivalent sont mieux notés. En ce qui concerne la gestion des déchets, cela inclut une compensation e-waste. Cela signifie que pour chaque produit fabriqué, le propriétaire de la marque doit collecter une quantité égale de déchets électroniques dans un pays où ils ne sont pas traités de manière responsable. Le produit mis au rebut doit également être recyclé conformément à la législation locale et aux normes et réglementations européennes en vigueur.

## 3.7 Emballages

Le soumissionnaire veille à ce que l'impact environnemental de l'emballage des produits proposés soit le plus faible possible. Plus spécifiquement :

### 3.7.1. Emballages de transport réutilisables

Le soumissionnaire reprend tous les emballages de transport (palettes, etc.), sauf demande contraire du client, sans frais supplémentaires, et les réutilise ou les recycle.

Les emballages de transport sont soit inclus dans la livraison, soit dans une livraison ultérieure dans le cadre de ce contrat, ce qui ne nécessite pas de déplacement supplémentaire de la part du fournisseur.

### 3.7.2. Emballages des matériaux

L'emballage des produits proposés doit être composé à 90 % de matériaux recyclés, renouvelables, compostables ou réutilisables.



Les emballages en mousse et les microplastiques (PU, PE, PP, PET, EVA...) sont interdits pour tous les emballages. Ils peuvent être remplacés par des matériaux d'emballage alternatifs tels que le carton alvéolaire, les flocons de papier ou les sacs en plastique recyclé remplis d'air.

À l'exception des emballages compostables, un circuit de collecte séparée est spécifié pour tous les autres emballages en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage. Aucun composant d'emballage ne se retrouve donc dans les déchets résiduels ou dans un circuit d'incinération ou de destruction.

Pour les emballages compostables, un label de compostage reconnu (OK compost, OK biobased, OK biodegradable, Compostable...) sera utilisé, conformément à la norme EN 13432:2000.

Les différents matériaux des emballages des produits peuvent être facilement séparés à la main.

### 3.7.3. Taille des emballages

Les emballages sont aussi petits que possible afin de ne pas transporter d'air inutile.

## 4. Responsabilité éthique et sociale

District09 (Ville de Gand) veut donner le bon exemple en matière d'achat socialement et éthiquement responsable de matériel TIC dans le cadre de cet accord-cadre. Par conséquent, nous attendons du soumissionnaire qu'il décrive les mesures qu'il prend pour respecter les droits de l'homme et protéger les droits sociaux.

District09 (Ville de Gand) a rejoint l'organisation Electronics Watch, qui fournira le soutien nécessaire. Cet accord-cadre s'appuie sur la méthodologie éprouvée et les clauses types développées par Electronics Watch.

Le matériel acheté ou mis en service par District09 doit être produit conformément aux dispositions énoncées dans les conditions contractuelles d'Electronics Watch.

Le soumissionnaire présente les engagements suivants qui imposent des conditions supplémentaires à l'exécution du présent marché :

- Les conditions contractuelles d'Electronics Watch pour les contrats de fourniture (voir Annexe 17 : Durabilité Electronics Watch)
- Formulaire de publicité pour le contrat Electronics Watch (voir Annexe 18 : Formulaire de publicité Durabilité Electronics Watch)

Selon ces conditions, le contractant est tenu d'appliquer le principe de diligence raisonnable, un processus continu qui aide les organisations à identifier les risques de violation des droits de l'homme et du travail dans leur propre organisation et dans la chaîne de production associée, puis à prévenir, réduire, réparer et/ou compenser ces violations. »

Dans la concertation annuelle entre le contractant et le pouvoir adjudicateur sur l'état d'avancement des différents critères de durabilité, Electronics Watch peut rejoindre la concertation pour le volet sur

le respect des conventions sur les droits du travail et les droits de l'homme et la manière dont cela peut être amélioré pendant l'exécution du contrat.

## 5. Critères de sélection

District09 a un partenariat avec Electronics Watch sur les TIC équitables. Nous attendons donc de chaque soumissionnaire qu'il soit prêt à entamer le dialogue avec Electronics Watch. Les soumissionnaires et tous les sous-traitants et/ou fabricants qui indiquent qu'ils ne sont pas prêts à entamer le dialogue seront exclus.

Vous trouverez de plus amples informations sur Electronics Watch sur le site web suivant : <https://electronicswatch.org>

## 6. Critères d'attribution

Pondération dans la note totale :

Description	Score à atteindre (100)
Prix	35
Qualité	35
Durabilité	15
SLA et assistance	15
	<b>100</b>

Durabilité				
	Nombre total de points 15			
	Description	score possible	pondération	total
1	Généralités	<i>0,2,4,6,8,10</i>	10	
2	Durée de vie	<i>0,2,4,6,8,10</i>	20	
3	Impact environnemental de la production	<i>0,2,4,6,8,10</i>	20	
4	Consommation d'énergie	<i>0,2,4,6,8,10</i>	5	
5	Transport	<i>0,2,4,6,8,10</i>	5	
6	Traitement des déchets	<i>0,2,4,6,8,10</i>	5	
7	Emballages	<i>0,2,4,6,8,10</i>	5	
8	Responsabilité éthique et sociale	<i>0,2,4,6,8,10</i>	20	
			90	0